

NOUVELLE PROCEDURE pour les Demandes de Transferts Internationaux de « Joueur Amateur » :

1. Rédiger votre demande par courrier avec l'en-tête du club, signature du Président et cachet du club, à l'attention de Monsieur Olivier DOKUNENGO, Secrétaire Général de la FCF ;
2. Joindre à votre demande, obligatoirement, copie de la pièce d'identité du joueur si possible sous format PDF ;
3. Joindre tout document relatif au dossier, par exemple, l'autorisation de sortie du club quitté.

Toute demande ne respectant pas les points énoncés ci-dessus, ne sera pas traitée.

Nous vous rappelons que les demandes de transferts ne sont autorisées que durant nos périodes de « Mutation ».